

Cela n'augure rien de bon au plan de la politique monétaire. Le Gouverneur de la Banque du Canada a déclaré au Comité que la politique monétaire de la Banque tiendra compte de toute hausse de l'inflation. Le Comité est profondément inquiet de la possibilité que la réaction de la Banque du Canada à l'entrée en vigueur de la TPS soit de relever les taux d'intérêt ou de freiner la tendance à la baisse observée récemment et de contribuer ainsi à entraîner le pays dans une récession grave.

(584) Lorsque le gouvernement a envisagé pour la première fois l'introduction d'une nouvelle taxe de vente, les perspectives économiques étaient toutes roses et l'économie allait bon train jusque là. Mais des événements imprévus sont venus assombrir le tableau. Les taux d'intérêt sont bien plus hauts aujourd'hui qu'on le prévoyait en 1987 et la Banque du Canada a résolument poursuivi sa lutte contre l'inflation en suivant une politique monétaire restrictive. La hausse constante des taux d'intérêt a ralenti l'économie qui a commencé à fléchir en 1990. L'augmentation du prix du pétrole suite à la crise du Moyen-Orient, jouera peut-être le rôle de catalyseur qui déclenchera la récession.

(585) L'institution de la TPS en cette conjoncture où les taux d'intérêt sont encore élevés et l'économie est en voie de récession, aura des conséquences néfastes qu'on pourrait éviter en adoptant cette mesure à un moment plus opportun. Un changement de régime fiscal impose des coûts d'ajustement qui se traduisent par des hausses de prix, une moindre croissance de l'économie et une hausse du chômage. Ces coûts, de nature temporaire, grèveront l'économie quelle que soit la date d'introduction de la TPS. Mais il serait tout à fait contre-productif